



Préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2019

Ordre du jour :

- 1 - Présentation et adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Objectif et stratégie de l'ADRACE.
- 3 - Adoption du compte rendu de l'AG du 26 octobre 2018.
- 4 - Rapport financier présenté par le Trésorier.
- 5 - Rapport moral et d'activités présenté par le Président :
 - Le site de l'ADRACE
 - L'action sur le futur SCOT
 - L'action sur la gestion du bois communal de Séméac
 - L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- 6 - Montant des cotisations 2019 - 2020.
- 7 - Renouvellement des membres du Bureau.
- 8 - Questions diverses et dialogue.

Le Président Robert Monier remercie les participants de leur venue ainsi que M. Michel Geoffre (FNE 65). Il salue la présence de M. Philippe Baubay, Maire de Séméac, ainsi que de M. Bernard Ducor adjoint chargé du domaine environnemental qui, en dépit de leurs obligations municipales, ont tenu à être présents. Il remercie également Jean-Paul Catala qui, comme lors de chaque AG, s'occupe bénévolement du domaine technique de la réunion.

Le Président ouvre les travaux et présente l'ordre du jour de l'AG, puis il donne la parole à M. Baubay. Ce dernier rappelle tout l'intérêt, qu'avec M. Ducor, il porte à la réalisation ABC menée en partenariat entre la ville de Séméac et l'Adrace depuis février dernier. Il précise qu'il entend poursuivre cette démarche initiée par son prédécesseur Mme Isson. Il souligne qu'il est particulièrement attaché aux actions de l'ABC concernant les projets pédagogiques qui vont être menés avec les enseignants et les élèves des classes des écoles de Séméac ainsi qu'avec le centre de loisirs.

1 - Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'AG est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Objectif et stratégie de l'ADRACE.

Le Président rappelle l'objectif et la stratégie de l'ADRACE.

Faire en sorte qu'il n'y ait pas de contournement routier Tarbes-Est dans une zone qui est un corridor écologique avéré (aucune justification économique ou démographique), afin de préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est. Etre un acteur reconnu de la défense de l'environnement (en menant des actions de veille, d'alerte et en présentant des propositions).

3 - Adoption du compte rendu de l'AG du 26 octobre 2018.

Le Président rappelle le compte rendu de l'AG 2018. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

4 - Rapport Financier.

Exercice 2018/2019 (du 26/10/2018 au 25/10/2019)

CHARGES		PRODUITS	
FONCTIONNEMENT	477,02 €	COTISATIONS	570,00 €
Assurance	117,20 €	Cotisations adhérents	495,00 €
Hébergement site internet	96,00 €	Dons	75,00 €
Frais de secrétariat	152,82 €		
Adhésion FNE	111,00 €		
ACTIVITES		ACTIVITES	
Projet ABC	0,00 €	Projet ABC (financement participatif)	0,00€
RESULTAT	477,02 €		570,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - 2019

- compte courant 3 762,36 €
- fond de caisse 59,60 €

SOLDE 3 821,96 €

Le Trésorier, Guy Ladevèze, détaille le contenu des différents postes de recettes et de dépenses. Il précise que le solde devra être minoré d'un montant de 2.500 euros, correspondant à la participation de l'AdrAce au financement de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Séméac.

5 - Rapport moral et d'activités.

Les activités du Bureau octobre 2018 - octobre 2019.

- 4 réunions du Bureau : février, avril, juin, juillet et octobre 2019.
- Rencontres et réunion :
 - Mme Isson (Maire de Séméac) : octobre, novembre, décembre 2018 et janvier 2019, puis M. Baubay.
 - M. Vignes (Président du syndicat SCOT TOL) : mai.
 - Organisation du Comité de pilotage ABC : 2 réunions mai et septembre.
 - Point presse ABC : mars.
 - Réunion publique ABC : avril.
 - Chaque rencontre a fait l'objet d'un courrier préliminaire ainsi que d'un compte rendu adressé aux participants et aux membres du Bureau.
- Courriers ABC :
 - G. Isson (2),
 - G. Trémège (2),
 - Ph. Baubay (2),
 - J-L Meunier (Directeur ONF 65 (1)).
- Réalisation dossiers presse et réunion publique de présentation action ABC.
- Ordre du jour et Compte rendu des réunions du comité de pilotage ABC.

1 - Le site de l'ADRACE

Frédéric Lurdos, Secrétaire de l'AdrAce, rappelle le contenu du site de l'association, qu'il a conçu et met à jour bénévolement. Il précise qu'une page Facebook est, également, disponible.

2 - L'action sur le futur SCOT

Le Président rend compte de la rencontre AdrAce et FNE avec M. Patrick Vignes (Maire de Laloubère et Président du syndicat mixte SCOT-TOL).

Il a été rappelé à M. Vignes notre volonté de dialogue constructif (force de veille, d'alerte et de propositions) lors de la conception du futur document d'urbanisme.

M. Vignes souhaite travailler avec nous en toute transparence et loyauté.

L'ADRACE et FNE soulignent leur opposition à une rocade Est à l'intérieur du faisceau inclus dans le précédent SCOT, ainsi que les règles environnementales liées à tout SCOT ou PLUI (le rapport de présentation doit inclure l'état initial de l'environnement, le PADD, doit contenir la remise en état des continuités écologiques, le DOG doit inclure la valorisation des espaces naturels).

M. Vignes indique que l'absence de SCOT pénalise l'agglomération TLP, au regard de projets qui ne peuvent aboutir sans ce cadre. Par ailleurs, il déplore le fait que le TA de Pau ait annulé la totalité du SCOT. Il déclare vouloir travailler dans la transparence et ne prend pas position s'agissant du contournement routier Tarbes Est.

M. Vignes précise :

- que le syndicat a fait appel à un prestataire pour l'élaboration du document d'urbanisme : AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulousaine), appel à un cabinet juridique afin de sécuriser les procédures et l'adéquation des documents avec la loi.
- l'obligation légale faite aux communautés d'agglomérations de prescrire un document d'urbanisme dans les 5 ans.
- qu'il n'y aura pas d'engagement avant les élections municipales (au regard d'un éventuel changement de majorité au sein de l'agglomération).
- que sera mis en place un comité de suivi (élus par zones géographiques et élus référents (responsables des commissions de l'agglomération)).

- la problématique du document : SCOT ou PLUI. Actuellement 2 PLUI (dont Ossun), antérieurs à la constitution de l'agglomération TLP, sont en cours d'élaboration. La réglementation prévoit que les agglomérations de plus de 100 communes peuvent avoir plusieurs PLUI. Souhait que le seuil soit réduit à 75, ce qui permettrait SCOT + PLUI. L'agglomération TLP a lancé une enquête "diagnostic mobilité" (M. Vignes déclare être réservé quant au tout digital, vu le vieillissement de la population locale).
- la problématique du transfert des compétences en eau et assainissement des communes à l'agglomération TLP.

3 - L'action sur la gestion du bois communal de Séméac

En mars 2018, des coupes à blanc pratiquées sur une superficie de 3 hectares, aux abords du chemin des Crêtes, avaient suscité un vif émoi parmi les riverains et les promeneurs du Trait Vert, d'autant qu'elles s'étaient faites sans information des populations. L'Adrace avait, alors, immédiatement alerté Madame Isson.

Afin de pouvoir lui soumettre des propositions ad hoc, notre association a pu consulter le dossier municipal concernant le document intitulé "Révision-aménagement de la forêt communale de Séméac pour la période 2005-2019."

Après étude du dossier, il est apparu à l'Adrace que devait être mis en place un cadre permettant d'établir une concertation entre la municipalité, le maître d'œuvre et les habitants. Nous avons fait des propositions à Madame Isson, parmi lesquelles figurait la constitution d'un comité de pilotage du bois communal. Ce dernier, présidé par le Maire ou son représentant, comprenait outre élus et ONF, les associations locales impliquées dans la protection de la biodiversité (Adrace, Association Mycologique de Bigorre) ainsi que des personnalités qualifiées (c'est ainsi que M. Piron avait été invité). L'objectif n'était, certes pas, de prétendre contrôler la mise en œuvre de procédures qui relèvent de la haute technicité des agents de l'ONF, sur un champ d'action étendu (domaines économiques, financiers, sécuritaires, sociaux, régénérations de la forêt, etc.) Tout simplement, il s'agissait de faciliter entre les professionnels de l'ONF, les élus de Séméac et les associations, un dialogue constructif en particulier dans le cadre de l'élaboration du prochain plan de gestion tri-quinquennal (2020-2034), pour ensuite informer les habitants.

Les premières réunions de ce comité de pilotage, incluant de très instructives visites terrain animées par l'ONF, ont conduit à des préconisations de simple bon sens. A savoir :

- proscrire toute coupe à blanc d'importance, en particulier à proximité des sentiers et lieux de randonnée et de promenade.
- réduire au maximum les abattages à proximité des lieux précités.
- appréhender les impacts sur la faune, la flore et la fonge induits par les coupes d'ampleur.

En particulier, les zones concernées (sentiers, lieux de randonnées et promenades) devaient faire l'objet d'un travail commun : délimitation cartographique, visites terrain. Cela, bien évidemment, dans le respect des objectifs et actions prioritaires de tout document de Révision d'aménagement forestier qui consiste à "favoriser le développement des deux fonctions principales de la forêt : production et maintien de l'état boisé, en permettant l'accueil du public tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages."

Une réunion publique est prévue par l'ONF en octobre pour débattre sur les orientations de gestion de notre forêt. En suivant un comité de pilotage doit se tenir.

4 - En trois lettres : A B C.

4 -1- AMI AFB automne 2018.

Le dossier présenté par la ville de Séméac n'a pas été retenu pour bénéficier d'une subvention. Le nombre des dossiers déposés en 2018 est équivalent à celui de 2017, mais le nombre des communes concernées a progressé de 30% (110 dossiers pour un total de 1300 communes, contre 113 dossiers pour un total de 1000 communes).

Le nombre des dossiers retenus a, par contre, fortement diminué par rapport à 2017 (19 contre 47). Cette diminution touche également les dossiers retenus dans le cadre spécifique du partenariat de l'AFB avec les Parcs Nationaux (9 contre 18 en 2017) [on précisera que les Parcs Naturels Régionaux ne font pas partie du programme spécifique des Parcs Nationaux et que leurs dossiers étaient donc en concurrence avec ceux du programme général].

La cause de la forte réduction du nombre de dossiers retenus est, notamment, la baisse globale de la dotation (elle s'élevé tout de même à 1,5 millions d'euros, mais elle était de 5 millions en 2017).

Types de collectivités	Nombre de communes dont le dossier a été retenu en 2018	%
Communes seules		6,5%
Communautés d'agglo	158 (pour 4 communautés d'agglo)	80,5%
Parcs naturels régionaux (PNR)	20 (pour 2 PNR)	11%
Autres (établissement public territorial)	4 (bassin de la Dordogne)	2%

La répartition des financements n'a pas été communiquée.

Parmi les 4 communautés d'agglo retenues, 1 se situe en région Occitanie (Nîmes métropole = 39 communes).

Parmi les "communes seules" retenues, aucune se situe en région Occitanie.

L'équilibrage ou le "saupoudrage" régional du financement ainsi que le poids des Communautés d'agglo retenues (4 communautés mais pour un total de 158 communes, soit 80,5% du total !) ont réduit les chances des communes seules (type Séméac) à la portion congrue (d'autant que dans cette strate (6,5% du total des communes retenues) se trouvaient des grosses "pointures" (ex : Arles)).

=> Le dossier Séméac était, à la demande de l'ADRACE, soutenu activement par France Nature Environnement au niveau national (FNE est partenaire de l'AFB dans cette opération). Pour autant, beaucoup d'autres dossiers ont certainement fait l'objet d'une démarche de lobbies politiques et associatifs, ce qui, assurément, a manqué au projet Séméac.

- Peut-être, enfin, le dossier présenté par Séméac aurait été plus attractif s'il avait inclus une délibération du conseil municipal ainsi qu'un engagement écrit et chiffré de la Communauté d'agglomération à soutenir financièrement le projet.

4 - 2 - 30 jours décisifs : 15/12/2018 – 15/01/2019

Devant l'absence de subventions, la ville de Séméac et l'Adrace ont décidé d'assumer le financement de l'ABC (80% - 20%) pour un total de 13.000 euros. L'action ABC se déploie en trois directions :

4 - 3 - Connaître :

12 mois d'inventaires (février 2019-février 2020) menées par trois ingénieurs naturalistes.

4 - 4 - Faire connaître :

- Sorties terrain accompagnées.
- Points et Info presse.
- Projets pédagogiques collège et écoles (année scolaire 2019-2020).
- Cycle de conférences (juin puis au CAC de février à juin 2020). Guy Ladevèze, qui en est l'initiateur, indique qu'avec M. Abeilhé (conseiller municipal en charge du CAC) et les ingénieurs naturalistes en charge des inventaires, il a été convenu de la tenue d'une série de conférences qui auront lieu le premier jeudi de chaque mois (de 18h30 à 19h30) de février à juin 2020 sur des thèmes relatifs à la connaissance et à la préservation de la biodiversité locale.

Parmi les intérêts figurent le fait que le financement, la publicité (via la plaquette éditée par le CAC), et la sécurité des réunions sont pris en charge par le CAC.

4 - 5 - Protéger :

=> mars 2020 présentation du document ABC incluant des préconisations d'actions à mener.

6 - Proposition du montant des cotisations 2019-2020.

Idem que pour 2018-2019 :

- 15,00 € pour une personne.
- 25,00 € pour un foyer.
- 50,00 € pour une personne morale.

Le montant des cotisations est adopté à l'unanimité des membres présents.

7 - Renouvellement pour 2 ans des membres du bureau.

- Michel Dubarry
- Guy Ladevèze
- Robert Monier
- Guy Sévilla.

Le Président invite les adhérents volontaires à candidater afin d'intégrer le bureau de l'ADRACE.

Le renouvellement des membres du bureau est adopté à l'unanimité des membres présents.

8 - Questions diverses et dialogue.

=> Michel Geoffre (FNE) rappelle qu'il faut être vigilant devant toute nouvelle velléité de contournement routier Tarbes Est. Il indique que la presse s'est, récemment, fait l'écho de l'enquête publique qui vient de s'achever concernant les impacts, au regard des règles de la loi sur l'eau, du projet de voie reliant l'échangeur autoroutier Tarbes-Est (Soues) à la RD n°8 (Arcizac-Adour). S'agissant d'un futur SCOT, il précise que les associations peuvent demander communication des documents de travail. Il indique, également, que les canaux (dont celui de l'Alaric) jouent un rôle essentiel dans la biodiversité, mais aussi dans l'irrigation (champs de maïs) et qu'il est prévu la réalisation de huit retenues d'eau à cet effet.

=> il est demandé :

- pourquoi certains élus sont favorables à un contournement routier Tarbes Est et s'il existe des solutions alternatives afin de réduire le trafic poids lourds au Bout du Pont.
- pourquoi l'ABC est circonscrit à la commune de Séméac.

=> En réponse, il est rappelé :

- qu'un contournement routier reviendrait à déporter les contraintes et nuisances d'Aureilhan vers Séméac en impactant très fortement la biodiversité locale et le cadre de vie des habitants. L'ADRACE a fait des propositions alternatives adressées par courrier aux précédents Préfets des Hautes-Pyrénées.

Ces propositions figurent sur le site de l'ADRACE.

- qu'un ABC est, par principe, communal mais que, par le biais du projet pédagogique, mené par le collègue Paul-Valéry (60% des élèves sont domiciliés à Aureilhan) pourrait permettre un essaimage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président
Robert Monier.

Le Secrétaire
Frédéric Lurdos.